



Les points importants du Conseil communal du jeudi 25 avril 2019

Octroi d'une prime communale à l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un kit d'adaptation électrique pour vélo, d'un vélo-cargo ou d'un vélo-cargo à assistance électrique

Le nouveau règlement prévoit notamment un champ d'application plus large et une période de transition qui permet aux personnes qui ont un dossier en attente ou pour qui les règles n'étaient pas claires de pouvoir bénéficier de la prime. Si ce point a été fortement soutenu tant par l'opposition que la majorité, il a toutefois suscité quelques questions et suggestions. Du côté de l'opposition, Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a demandé au Collège de bien vouloir rappeler les règles de sécurité pour une bonne utilisation du vélo électrique et si ce dernier avait envisagé une prime qui puisse être variable en fonction des revenus de la famille. Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo), a répondu qu'il était effectivement possible de faire une distinction selon les revenus en faisant toutefois observer que cela allait engendrer plus de lourdeur dans la confection du dossier avec toute une série d'éléments qui allaient devoir être contrôlés. *"C'est entre autres pour cette raison que cela ne nous a pas semblé être un élément central"*. Le sujet de la sécurité a également été soulevé par Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) qui a insisté sur l'importance d'aller de l'avant en ce qui concerne la sécurisation du gardiennage des vélos électriques. *"Pour les gens qui rejoignent une gare à vélo, il faudrait qu'il y ait des sortes d'armoires adaptées pour qu'ils puissent y laisser leur vélo et le retrouver en fin de journée"*. Emmanuel De Bock (Chef de groupe Défi) s'est, quant à lui, intéressé à la pré-réservation des primes et a voulu connaître le montant du budget réservé qu'il resterait au moment où la liste d'attente serait comblée. *"S'il y a un effet de report, il faut le dire en précisant aux gens qu'ils devront attendre le budget de l'année prochaine pour se voir rembourser"*. Après avoir précisé qu'il n'y avait pas de liste d'attente dû au fait que le citoyen ne peut sur aucune base introduire une demande de prime faute de règlement en vigueur à ce jour, Thibaud Wyngaard a indiqué que les moyens étaient plus élevés que ceux prévus initialement. *"Nous avons évalué le nombre de demandes de l'année passée et nous avons compté un peu plus large afin de définir un budget qui nous permettra de pouvoir répondre à toutes les demandes"*. Du côté de la majorité, Michel Cohen (MR) a réitéré sa demande de rajouter au règlement le fait que la personne doit résider à Uccle depuis un an. *"À partir du moment où la personne n'a pas contribué au budget, elle n'a, selon moi, pas droit à la prime"*. Si Thibaud Wyngaard a jugé cette demande délicate d'un point de vue légal et s'est dit peu favorable à introduire une telle modification dans le règlement, il s'est néanmoins engagé à étudier la question. Toujours du côté du MR, Marion Van Offelen a suggéré au Collège l'idée de remettre aux bénéficiaires de la prime une brochure sur les moyens de prévenir le vol de vélos. *"Il faut les informer sur le fait que les vols ont principalement lieu à Uccle dans des espaces privés et les inciter à graver leur vélo ou à l'enregistrer sur une plateforme de Bruxelles Mobilité"*. Au niveau de la sécurité, l'Échevin a confirmé que celle-ci était un véritable enjeu et qu'elle

faisait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie au sein du Collège. *"Nous veillerons dans les années à venir à développer du stationnement pour les cyclistes avec la pose d'arceaux notamment à proximité des centres administratifs, sportifs et culturels"*. Point approuvé à l'unanimité.

Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Voiries communales.

Abrogations, rectifications et nouvelles dispositions

Cette modification du règlement général complémentaire de police concerne la mise en zone rouge du tronçon commerçant de la chaussée de Waterloo compris entre l'avenue du Maréchal et le carrefour des avenues Jacques Pastur et Fort-Jaco. Cette mesure répond à une demande quasi unanime des commerçants du Fort-Jaco qui se plaignent notamment que leur propre personnel qui dispose de cartes de dérogation valables dans ce tronçon, actuellement en zone verte, se gare devant leur commerce. *"Cette modification garantira une meilleure rotation du stationnement en journée et permettra de soutenir le commerce local"*, a commenté Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo). Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a voulu savoir pourquoi les riverains n'avaient pas été consultés au même titre que les commerçants. *"Je m'étonne qu'une consultation globale n'ait pas été menée car la participation, c'est de mêler les deux publics pour construire ensemble la décision, d'autant que cette mesure va avoir de l'impact sur les riverains des voiries adjacentes en terme de report de charge"*. Thibaud Wyngaard a fait observer que le tronçon mis en zone rouge étant petit et en plein cœur du noyau commercial, cela ne justifiait donc pas une consultation auprès des riverains. Il a également rappelé que le Collège avait le devoir d'agir en prenant la décision la plus préférable pour la collectivité à savoir ici celle qui garantit la plus grande rotation de stationnement. *"Nous veillerons bien entendu à informer au mieux les riverains sur l'impact que cela va avoir sur eux. Et nous étudierons aussi la possibilité d'une signalisation spécifique au sol"*. Point approuvé par la majorité et les groupes PS et Uccle En Avant. Abstention du groupe DéFI.

Avis sur le projet de modification du règlement régional d'urbanisme et son rapport sur les incidences environnementales

Le règlement régional d'urbanisme (RRU) et le plan régional d'affectation des sols représentent les deux piliers importants sur lesquels repose la législation urbanistique. Les règlements communaux étant subrogés à ces plans régionaux qui, par la hiérarchie des normes, l'emportent en cas de litige. Du côté de l'opposition, après avoir émis un avis globalement positif sur les avis proposés par le Collège, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) s'est toutefois dit inquiet sur l'objectif du règlement qui vise la maîtrise de la densité. *"L'un des articles du règlement dit que l'on peut aujourd'hui construire 3 mètres plus haut que son voisin or l'avis propose 6 mètres. Je demande de maintenir l'article actuel car 6 mètres, cela fait des héberges importantes. C'est d'autant plus important que le Collège a lui-même souligné qu'il n'y avait plus l'obligation d'harmoniser les façades comme c'était le cas avant"*. Un point de vue partagé par Jonathan Biermann, Échevin de l'Urbanisme (MR), qui propose aussi de demander le maintien de la disposition limitant la possibilité de rehausse à 3 mètres par rapport au point le plus bas du mitoyen. *"Si nous sommes en dérogation au-delà de 6 mètres, nous allons nous retrouver devant le fait accompli à de nombreuses reprises"*. Marc Cools s'est également demandé s'il fallait vraiment imposer le fait que les voiries de moins de 8 mètres soient de plein pied et donc sans trottoirs. *"Ce n'est pas toujours évident surtout dans les quartiers du sud de la Commune moins densément bâtis. Par ailleurs, beaucoup d'habitants préfèrent la sécurité d'un trottoir"*. Jonathan Biermann a accueilli favorablement cette suggestion en faisant remarquer

que la zone résidentielle n'était pas toujours la meilleure solution lors du réaménagement de voiries extrêmement étroites et qu'effectivement le RRU pourrait laisser plus de liberté aux Communes au profit d'autres solutions existantes. *"Je suis d'avis de maintenir des éléments de sécurité pour protéger certains espaces et les piétons. Ce type de dispositif que nous avons déjà appliqué restera possible, voire même en dérogation potentiellement"*. Point approuvé à l'unanimité.

CPAS - Budget 2019 - Vote et arrêt

Les Conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur le premier budget du CPAS de la nouvelle législature. Après avoir énuméré toute l'aide existante du CPAS pour ses usagers, Stefan Cornelis, Président du CPAS (Open VLD), a pointé le redémarrage du nouveau service d'aide à domicile après la fusion et l'intégration du service communal, l'ouverture récente de la halte-accueil pour faciliter la recherche d'emploi des mères célibataires, la construction de logements d'accueil pour familles monoparentales et la fusion future des deux maisons de repos. *"La modernisation, la rationalisation et la digitalisation de nos services sociaux et administratifs continueront d'être notre préoccupation majeure en faveur des usagers afin de pouvoir continuer à mener une politique sociale juste et équitable"*, a indiqué Stefan Cornelis en faisant observer que la Commune connaît elle aussi une réalité métropolitaine et que la réintégration par l'emploi reste la meilleure garantie pour échapper à la pauvreté structurelle. Du côté de l'opposition, si Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a assuré que le PS continuerait à soutenir toute action solidaire, il a trouvé que ce budget manquait d'ambition et regrette que les questions sociales restent le parent pauvre d'une politique communale ancrée à droite par la nouvelle majorité. *"L'augmentation de 1,6 % ne suffira pas à couvrir les demandes d'aide sociale supplémentaires. Face à des besoins accrus et sans cesse croissants, il faudra donc faire plus avec moins de moyens"*. Bernard Hayette a également évoqué la fusion des deux maisons de retraite en rappelant la suggestion du PS de construire un nouveau bâtiment exemplaire sur les plans humain et environnemental. Du côté d'Uccle En Avant, Marc Cools (Chef de groupe) a notamment relevé l'action exemplaire menée par l'Antenne Sociale qui aide les personnes à retrouver leur pleine autonomie, la nécessité de s'intéresser à la problématique de la solitude chez les seniors ou encore le nombre important de revenus d'intégration chez les jeunes. *"Plus de 2000 personnes bénéficient du CPAS et 300 de celles-ci ont moins de 25 ans. Je voudrais savoir quelle est l'origine de ce phénomène qui est en augmentation"*. Stefan Cornelis a expliqué que de plus en plus de jeunes se retrouvent dans des difficultés dues à leur situation familiale ou à la perte des allocations d'insertion. Marc Cools s'est aussi dit déçu sur le fait que la dotation n'ait pas été adaptée au montant de coût que représente le transfert des aides familiales de la Commune vers le CPAS. Enfin, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) s'est, quant à lui, interrogé sur l'existence de nouveaux éléments concernant la possibilité ou pas de fusionner les deux homes. *"J'attire vraiment l'attention sur le fait que nos homes dont le personnel est très dévoué sont vétustes et qu'ils ont 40 ans de retard. Je pense qu'il faut pouvoir avoir le courage d'investir aussi dans cette politique ou dans une politique annexe. Pour le confort des personnes qui sont dépendantes, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les conditions dans lesquelles les gens vivent"*. Stefan Cornelis a souhaité ne pas trop s'avancer sur la fusion des homes compte tenu du secret des négociations qui pourraient conduire au succès de ce dossier. *"Toutes les pistes sont ouvertes et toutes les alternatives sont étudiées pour que la fusion puisse aboutir sous cette législature"*. Emmanuel De Bock a également tenu à souligner la pauvreté de plus en plus grande chez les personnes de plus de 50 ans qui ont plus de mal à réintégrer le monde du travail. François Lambert-Limbosch, Échevin de l'Action Sociale (Ecolo) a conclu en faisant observer que l'accroissement de la pauvreté est une réalité qui n'échappe

pas à Uccle et qu'il fallait être très attentif aux facteurs qui font basculer dans la pauvreté. Point approuvé par la majorité. Abstention de l'opposition.

Également à l'ordre du jour :

Transfert d'une installation de feux de signalisation à la Région de Bruxelles-Capitale, subsides octroyés à Montagne en Sons lors de la Fête de la Musique 2019, conception d'un projet d'ameublement et aménagement du nouveau centre administratif communal : approbation des conditions et du mode de passation de l'accord-cadre...